

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 30 novembre 2016, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président  
Yvan BOURDEAU  
Anne CORRIVEAU  
France HAMEL  
Laurent PROULX  
Myriam RÉGNIER  
Suzanne VERREAULT  
Patrick VOYER

Est absente : Marie France TRUDEL, vice-présidente

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

### 1. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 16-102

*Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M<sup>me</sup> Anne Corriveau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

### 1. a) Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

#### Résolution 16-103

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Hamel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'excuser l'absence de M. Laurent Proulx lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2016 et l'assemblée ordinaire du 26 octobre 2016.*

*Adoptée à l'unanimité*

### 2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

M. Dominic Boily, de Montmorency, dépose un document concernant les améliorations proposées au parcours 53 afin de mieux desservir le secteur, notamment la maison d'accueil La Fraternité St-Alphonse.

### 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 octobre 2016

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

#### **Résolution 16-104**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Myriam Régnier, appuyée par M<sup>me</sup> France Hamel, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 26 octobre 2016, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **4. Dossiers soumis au conseil d'administration**

##### **DG-2016-010 Adoption de la Politique de dénonciation des pratiques financières douteuses, des malversations et des fraudes (P-028) et de la Politique de l'approche client (P-029)**

CONSIDÉRANT que le 26 juin 2013, par sa résolution n° 13-100, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique de dénonciation des pratiques financières douteuses, des malversations et des fraudes (PA-028);

CONSIDÉRANT que le 23 octobre 2013, par sa résolution n° 13-133, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique de l'approche client (PA-029);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications administratives à ces politiques;

#### **Résolution 16-105**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M<sup>me</sup> Suzanne Verreault, il est résolu :*

- d'adopter la Politique de dénonciation des pratiques financières douteuses, des malversations et des fraudes (P-028), le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DRH-2016-010 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, en remplacement de celle adoptée par la résolution n° 13-100, en date du 26 juin 2013;*
- d'adopter la Politique de l'approche client (P-029), le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DRH-2016-010 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, en remplacement de celle adoptée par la résolution n° 13-133, en date du 23 octobre 2013.*

*Adoptée à l'unanimité*

##### **DRH-2016-014 Renouvellement de contrat – services professionnels en actuariat**

CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2013, par sa résolution n° 13-169, le conseil d'administration du RTC attribuait un contrat pour les services professionnels d'une firme d'actuaire à AON Hewitt, pour une période de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, plus une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à deux (2) ans, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le contrat initial se termine le 31 décembre 2016 et que le RTC souhaite renouveler le contrat jusqu'au 31 décembre 2018;

#### **Résolution 16-106**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de renouveler le contrat attribué par la résolution n° 13-169 à **Aon Hewitt**, pour une période de vingt-quatre (24) mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une dépense n'excédant pas 297 304,91 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 20 % pour l'année 2017, le tout, conformément aux modalités prévues au contrat et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **DSA-2016-014 Convention-cadre pour divers achats regroupés 2017**

CONSIDÉRANT que, depuis quelques années, les sociétés de transport, membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), optimisent leur pouvoir d'achat en procédant à des achats unifiés de pièces, de fournitures et de divers services pour autobus urbains;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport, par souci d'améliorer l'efficacité de leurs processus, se dotent, annuellement, d'une convention-cadre concernant les achats regroupés, chaque société de transport ayant ses responsabilités propres;

CONSIDÉRANT que les responsabilités du RTC, au regard des achats regroupés 2017, sont un appel d'offres pour l'acquisition de pièces de freins de marques Bendix, Haldex et Meritor, l'acquisition de pièces d'autobus de marque ZF et l'acquisition de fournitures de roues de marque Accuride;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la convention-cadre pour l'année 2017;

#### **Résolution 16-107**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M<sup>me</sup> Suzanne Verreault, il est résolu d'autoriser la signature de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2017 de pièces, de fournitures et de divers services pour autobus urbains, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DSA-2016-014 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **DSA-2016-015 Autorisation de dépense – station tempérée à l'intersection de la 41<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT que le 26 juin 2013, par sa résolution n° 13-94, le conseil d'administration du RTC autorisait l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de l'immeuble connu et désigné comme étant une parcelle du lot 1 035 681 du cadastre du Québec, faisant le coin nord-ouest de l'intersection de la 41<sup>e</sup> Rue Ouest et de la 1<sup>re</sup> Avenue, et ce, pour des fins d'utilités publiques particulières, à savoir, la construction et l'exploitation d'une station d'autobus tempérée pour desservir la clientèle du transport en commun du RTC;

CONSIDÉRANT que, selon la résolution n° 13-94, le montant de la dépense pour procéder à cette acquisition devait faire l'objet d'une autorisation spécifique du conseil d'administration au moment de l'émission de l'avis d'expropriation ou au moment de l'acquisition de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le 6 juin 2014, deux (2) avis d'expropriation étaient été déposés par le RTC au Tribunal administratif du Québec (TAQ) – section des affaires immobilières, menant à l'ouverture de deux dossiers d'expropriation;

CONSIDÉRANT que le 25 février 2015, par sa résolution n° 15-21, le conseil d'administration du RTC autorisait une dépense maximale de 140 159 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition d'une parcelle du terrain visé, ce montant représentant l'indemnité d'expropriation payable par le RTC au terme de l'un des deux dossiers ouverts devant le TAQ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la dépense pour le paiement de l'indemnité d'expropriation payable dans le cadre du deuxième dossier d'expropriation, dernier dossier actif relatif à l'implantation de la station tempérée à l'intersection de la 41<sup>e</sup> Rue Ouest et de la 1<sup>re</sup> Avenue;

#### **Résolution 16-108**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Myriam Régnier, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 232 302,26 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour le paiement, à la partie expropriée, de l'indemnité d'expropriation découlant de l'avis d'expropriation au dossier SAI-Q-201503-1405.*

*Adoptée à l'unanimité*

**DSA-2016-016 Dépôt du budget pour l'exercice financier 2017 et production du programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2017-2018-2019**

CONSIDÉRANT les articles 116, 119, 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 16-109**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M<sup>me</sup> Suzanne Verreault, il est résolu :

- de déposer pour adoption, au conseil d'agglomération de Québec, le budget pour l'exercice financier du RTC débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de le transmettre au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- de produire le programme des immobilisations du RTC pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, de transmettre, pour approbation, ce programme au conseil d'agglomération de Québec, et d'en transmettre copie au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

le tout, tel que détaillé aux documents déposés en séance de travail des membres du conseil d'administration le 29 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**5. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

**6. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

**7. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 17 h 58.

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale